



Note sur le suivi sanitaire des élevages de sélection et de multiplication et des CIA dans la période de confinement

Suite aux consignes de confinement annoncées le 16 mars 2020 par le gouvernement, nous avons pris contact avec la DGAL pour élucider des questions remontées par certains membres de l'ASP. Des précisions devraient être apportées, mais nous pouvons d'ores et déjà retenir les éléments suivants :

- Les activités d'élevage sont essentielles à maintenir, notamment la continuité de l'approvisionnement de l'alimentation et des soins aux animaux. Donc les mouvements d'animaux : livraisons de porcelets et de **reproducteurs** vers un élevage ou de charcutiers et réformes vers l'abattoir sont à maintenir. Toutes les activités en lien avec l'élevage sont également à maintenir lorsqu'elles sont incontournables (alimentation, soins vétérinaires, **insémination**, chauffage, équarrissage, ...).
- Pour les élevages de sélection et de multiplication dont la **prophylaxie Aujeszky du 1^{er} trimestre n'a pas été réalisée, elle doit être faite avant le 31/03/2020**. Si vous ne pouviez pas réaliser les prélèvements et analyses dans ces délais, vous seriez dans l'obligation de suspendre vos activités de diffusion. La prophylaxie du deuxième trimestre peut elle être différée de quelque semaine puisque la date butoir de réalisation des prélèvements/analyses est le 30/06/2020 (période administrative trimestrielle).
- La surveillance de la survenue de tout trouble clinique qui pourrait conduire à la suspicion de Danger Sanitaire 1 (DS1) ne doit pas être différée et tout DS1 doit être déclaré sans délai.
- Dans le cadre de la prophylaxie SDRP, il est de la responsabilité de chaque structure de maintenir ou d'espacer la fréquence (trimestrielle, à la bande, à la quinzaine, ...) des contrôles prévus dans EQS.
- Bien sûr toutes ces activités doivent respecter les mesures de distanciation sociale.
- Les visites vétérinaires trimestrielles ne sont pas considérées comme essentielles et peuvent donc être décalées de quelques semaines.

Dans le cadre des contrôles EQS, nous apporterons de la souplesse dans cette phase de confinement pour déterminer les conformités ou non conformités aux règles EQS.

Enfin, contactés par téléphone, les laboratoires d'analyses vétérinaires Bio-Chêne Vert, Labocéa et LNCR ont confirmé le maintien de leur activité durant cette période.

Nous ne manquerons pas de vous informer dès que nous aurons des précisions concernant le suivi sanitaire des élevages ou le transport des animaux.

Le Rheu le 18 mars 2020